



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-011

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Daniel DI-LITTA a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Carole GIGANT a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Opération « Façades » JAMMES Claire

Vu la délibération 2023-11-113 en date du 30/11/2023 reconduisant l'opération façades pour l'année 2024 et approuvant le règlement de ladite opération ;

Vu la demande de subvention n° 2024-11 et la déclaration préalable DP 04316224Y0103 accordée le 25 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 janvier 2025.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par JAMMES Claire, propriétaire de l'immeuble cadastré section AE0047 sis Sarlanges, 633 Chemin de Régné, pour le rejointoiement des pierres de la maison dont les façades visibles depuis le domaine public.

Deux devis présentés :

- | | |
|---|----------------|
| 1- SARL LIVRADOIS FACADES d'un montant de | 15 820.00€ HT, |
| 2- BATI GROUP 43 d'un montant de | 13 385.00€ HT. |

Après analyse des devis transmis et au vu du devis moins-disant de 13 835€ HT, la subvention, en application du règlement de l'opération serait de 4 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi à JAMMES Claire, propriétaire de l'immeuble cadastré section AE0047 sis Sarlanges, 633 Chemin de Régné, une subvention d'un montant de 4 000€ au titre de l'opération « Façades » pour le rejointoiement des pierres des façades de la maison,
- **Rappelle** que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux,
- **Dit** que les crédits afférents à l'opération « Façades » sont inscrits au budget général 2025 au chapitre 65,
- **Autorise** le Maire à signer à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

